NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5312010 - Dunes et côtes de Trévignon

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5312010

1.3 Appellation du site

Dunes et côtes de Trévignon

1.4 Date de compilation

30/06/2008

1.5 Date d'actualisation

04/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bretagne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/12/2019

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/10/TREL1921653A/jo/texte

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -3,88667°

Latitude : 47,80639°

2.2 Superficie totale

9874 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

97%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
29	Finistère	3 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
29039	CONCARNEAU
29057	FORET-FOUESNANT
29153	NEVEZ
29293	TREGUNC

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A480	*Cyanecula svecica*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A001	*Gavia stellata*	w	2	2	i	P	M	C	B	C	B
B	A002	*Gavia arctica*	w	2	2	i	P	M	C	B	C	B
B	A002	*Gavia arctica*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A003	*Gavia immer*	w	1	10	i	P	M	C	B	C	B
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	w	2	20	i	P	G	C	B	C	B
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	r	10	15	p	P	G	C	B	C	B
B	A005	*Podiceps cristatus*	w	50	60	i	P	G	C	B	C	B
B	A005	*Podiceps cristatus*	r	6	10	p	P	G	C	B	C	B

B	A006	*Podiceps grisegena*	w	1	1	i	R	G	D			
B	A007	*Podiceps auritus*	w	4	10	i	P	G	C	B	C	B
B	A008	*Podiceps nigricollis*	w	100	150	i	P	G	C	B	C	B
B	A013	*Puffinus puffinus*	c	20	20	i	P	M	C	B	C	B
B	A016	*Morus bassanus*	c	1107	1107	i	P	M	C	B	C	B
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w	0	145	i	P	P	C	B	C	B
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	w	0	2	i	P	P	C	B	C	B
B	A021	*Botaurus stellaris*	w	4	4	i	P	G	C	B	C	B
B	A025	*Bubulcus ibis*	w	12	30	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	*Egretta garzetta*	w	3	67	i	C	M	C	B	C	B
B	A028	*Ardea cinerea*	w	1	19	i	P	M	C	B	C	B
B	A029	*Ardea purpurea*	c	2	5	i	P	G	C	B	C	B
B	A034	*Platalea leucorodia*	w	2	5	i	P	M	C	B	C	B
B	A034	*Platalea leucorodia*	c	5	12	i	P	G	C	B	C	B
B	A036	*Cygnus olor*	w	0	11	i	P	G	C	B	C	B
B	A043	*Anser anser*	w	1	1	i	R	G	D			
B	A046	*Branta bernicla*	w	450	665	i	P	G	C	B	C	B
B	A048	*Tadorna tadorna*	w	4	12	i	P	G	C	B	C	B
B	A052	*Anas crecca*	w	0	83	i	P	G	C	B	C	B
B	A053	*Anas platyrhynchos*	w	22	218	i	P	G	C	B	C	B
B	A054	*Anas acuta*	w	0	6	i	P	G	C	B	C	B
B	A059	*Aythya ferina*	w	1	18	i	P	G	C	B	C	B
B	A061	*Aythya fuligula*	w	4	49	i	P	G	C	B	C	B

B	A061	*Aythya fuligula*	r	0	1	p	R	G	C	B	C	B
B	A063	*Somateria mollissima*	w	3	8	i	R	M	C	B	C	B
B	A065	*Melanitta nigra*	w	110	110	i	P	M	C	B	C	B
B	A066	*Melanitta fusca*	w	1	1	i	R	P	D			
B	A067	*Bucephala clangula*	w	0	3	i	R	G	D			
B	A069	*Mergus serrator*	w	20	33	i	P	G	C	B	C	B
B	A070	*Mergus merganser*	w	4	4	i	P	M	C	B	C	B
B	A081	*Circus aeruginosus*	w	1	2	i	P	P	C	B	C	B
B	A081	*Circus aeruginosus*	c	0	2	i	P	G	C	B	C	B
B	A082	*Circus cyaneus*	w			i	R	DD	D			
B	A082	*Circus cyaneus*	c			i	R	DD	D			
B	A098	*Falco columbarius*	c			i	R	DD	D			
B	A118	*Rallus aquaticus*	w	0	1	i		P	C	B	C	B
B	A123	*Gallinula chloropus*	w	0	8	i	P	P	C	B	C	B
B	A125	*Fulica atra*	w	15	116	i	P	G	C	B	C	B
B	A130	*Haematopus ostralegus*	w	0	216	i	P	G	C	B	C	B
B	A131	*Himantopus himantopus*	c			i	R	DD	D			
B	A137	*Charadrius hiaticula*	w	100	141	i	P	G	C	A	C	A
B	A138	*Charadrius alexandrinus*	w	0	0	i	P	M	D			
B	A138	*Charadrius alexandrinus*	r	8	20	p	P	G	C	B	C	B
B	A140	*Pluvialis apricaria*	w	0	1	i	P	P	C	B	C	B
B	A141	*Pluvialis squatarola*	w	10	54	i	P	G	C	B	C	B
B	A142	*Vanellus vanellus*	w	0	350	i	P	P	C	B	C	B

B	A143	*Calidris canutus*	w	2	5	i	P	G	C	B	C	B
B	A144	*Calidris alba*	w	200	427	i	P	G	C	A	C	A
B	A148	*Calidris maritima*	w	15	20	i	P	G	C	B	C	B
B	A149	*Calidris alpina*	w	200	513	i	P	G	C	A	C	A
B	A153	*Gallinago gallinago*	w	10	40	i	P	M	C	B	C	B
B	A156	*Limosa limosa*	w			i	R	DD	C	B	C	B
B	A156	*Limosa limosa*	c			i	R	DD	D			
B	A157	*Limosa lapponica*	w	1	10	i	P	G	C	B	C	B
B	A157	*Limosa lapponica*	c			i	R	DD	D			
B	A158	*Numenius phaeopus*	w	150	200	i	P	G	C	B	C	B
B	A160	*Numenius arquata*	w	0	20	i	P	G	C	B	C	B
B	A162	*Tringa totanus*	w	8	30	i	P	G	C	B	C	B
B	A162	*Tringa totanus*	c			i	P	DD	D			
B	A164	*Tringa nebularia*	w	1	5	i	P	G	C	B	C	B
B	A165	*Tringa ochropus*	w	0	1	i	P	M	C	B	C	B
B	A166	*Tringa glareola*	c	1	3	i	P	P	C	B	C	B
B	A168	*Actitis hypoleucos*	w	0	7	i	P	M	C	B	C	B
B	A168	*Actitis hypoleucos*	c			i	P	DD	D			
B	A169	*Arenaria interpres*	w	200	375	i	C	G	C	A	C	A
B	A172	*Stercorarius pomarinus*	c	10	10	i	P	M	C	B	C	B
B	A173	*Stercorarius parasiticus*	c	8	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A176	*Larus melanocephalus*	w	5	17	i	P	P	C	B	C	B
B	A176	*Larus melanocephalus*	c	200	200	i	P	M	C	B	C	B

B	A179	*Larus ridibundus*	w	0	353	i		P	C	B	C	B
B	A179	*Larus ridibundus*	c	4000	4000	i	P	M	C	B	C	B
B	A182	*Larus canus*	w	0	2	i	P	P	C	B	C	B
B	A183	*Larus fuscus*	w	0	5	i	P	P	C	B	C	B
B	A184	*Larus argentatus*	w	0	72	i	P	P	C	B	C	B
B	A187	*Larus marinus*	w	0	11	i	P	P	C	B	C	B
B	A193	*Sterna hirundo*	c	100	160	i	P	M	C	B	C	B
B	A197	*Chlidonias niger*	c	5	10	i	P	M	C	B	C	B
B	A199	*Uria aalge*	w	17	17	i	P	M	C	B	C	B
B	A200	*Alca torda*	w	38	38	i	P	M	C	B	C	B
B	A222	*Asio flammeus*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A224	*Caprimulgus europaeus*	r			i	P	DD	C	B	C	B
B	A229	*Alcedo atthis*	w	2	4	i	P	P	C	B	C	B
B	A229	*Alcedo atthis*	c	3	4	i	P	G	C	B	C	B
B	A246	*Lullula arborea*	r			p	R	DD	D			
B	A294	*Acrocephalus paludicola*	c	6	6	i	P	G	C	B	C	B
B	A693	*Puffinus mauretanicus*	c	25	25	i	P	M	C	B	C	B
B	A773	*Ardea alba*	w	2	4	i	P	G	C	B	C	B
B	A853	*Ardenna grisea*	c	2	2	i	P	M	D			
B	A855	*Mareca penelope*	w	0	14	i	P	G	C	B	C	B
B	A856	*Spatula querquedula*	r	0	2	p	R	G	C	B	C	B
B	A857	*Spatula clypeata*	w	2	125	i	P	G	C	B	C	B
B	A861	*Calidris pugnax*	c			i	R	DD	D			

B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	c	100	1000	i	P	P	C	B	C	B
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	w	5	50	i	P	M	C	B	C	B
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	c	1000	1000	i	P	M	B	A	C	A
B	A889	*Mareca strepera*	w	0	14	i	P	G	C	B	C	B
B	A604	*Larus michahellis*	w	0	3	i	R	P	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	79 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	5 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N14 : Prairies ameliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Autres caractéristiques du site

Avec Concarneau et sa ville close, Pont-Aven, la célèbre cité des peintres, et les îles de Glénan qui sont un des hauts-lieux de la plaisance, cette côte Est du quadrilatère Penmarc'h/ Glénan, Trévignon/ Concarneau se trouve au coeur d'une importante région touristique qui repose également sur un patrimoine naturel et paysager remarquable avec de nombreux lochs et étangs arrière-dunaires encadrés par des affleurements de granite qui se prolongent en mer.

Vulnérabilité
: Une grande majorité de la partie terrestre du site est propiété du Conservatoire du littoral et fait déjà l'objet d'un plan de gestion qui a été intégré dans le document d'objectif réalisé pour le site. Un certain nombres de mesures ont déjà été engagées par le passé ou sont programmées à court terme. Ces mesures qui visent en premier lieu des habitats ou espèces de la directive habitat devront être complétées par des mesures se rapportant spécifiquement aux intérêts de l'avifaune en place, après avoir identifié ou précisé les impacts des activités humaines, notamment en terme de fréquentation du site et de dérangement dans les périodes les plus sensibles.
La zone marine étendue au large des côtes de Trévignon constitue un site proche de la côte. De ce fait, un certain nombre d'activités anthropiques s'y exercent (pêche professionnelle et de loisirs, sports nautiques
) qu'il conviendra d'identifier plus finement dès la phase de gestion. Leurs effets sur la conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, restent à apprécier par l'amélioration des connaissances dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en #uvre du document d'objectifs du site ou de l'évaluation des incidences des éventuels projets à venir.

4.2 Qualité et importance

Le site de Trévignon présente une mosaïque d'habitats et d'aires très intéressantes pour les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire. En effet, ce site se situe en outre dans la zone d'alimentation des oiseaux marins provenant des Glénan.

Plus précisément, les Sternes pierregarin et caugek sont des espèces qui justifient en grande partie cette proposition de site qui est une zone de nourrissage, de nidification potentielle (pour les sternes pierregarins) et d'hivernage. En effet, une population de Sternes Caugek hiverne en Baie de la Forêt-Fouesnant. Elles sont observées dans l'anse de Penfoulic, devant la plage du Cap Coz, mais aussi dans le chenal du port de Concarneau, dans l'anse de Kersoz, et la rivière du Minahouet.

En juillet, les estuaires, les rivières de Pont-L'Abbé, l'Odet, le Moros (entrée du port), Minahouet, Aven et Belon sont de grandes zones de nourrissage pour les adultes. De plus, en fin de saison, les adultes se rapprochent de ces zones avec les jeunes volants induisant ainsi un stationnement important de jeunes sur les rochers, les bateaux, les bouées de mouillage et dans les estuaires.

Parmi les autres espèces d'intérêt communautaire dont il convient de mentionner la présence, il est important de souligner la population de Bernaches cravant qui stationnent à marée haute à Penfoulic et dans l'anse de Saint-Laurent. A marée basse, la population de bernaches stationne devant la plage de Kerleven. Quelques individus fréquentent également régulièrement l'anse de Pouldohan (Trégunc).

En hiver, l'ensemble du secteur est prospecté par de petites populations de Bécasseaux violet présents dès la Pointe de Mousterlin (site limitrophe proposé avec une bonne cinquantaine d'individus observée tout au long de l'hiver). Ensuite de petites populations sont disséminées le long de la côte : sur la corniche de Concarneau, à la Pointe de Trévignon (une dizaine d'individus), entre l'île verte et l'île de Raguenes.

Parmi les nombreuses espèces d'oiseaux côtières présentes, il est intéressant de mentionner le Plongeon imbrin, l'Eider à duvet, la Macreuse noire, le Harle huppée, le Garrot à oeil d'or, le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir, le Grèbe castagneux, le Grèbe esclavon, le Guillemot de troïl ou encore le Pingouin torda.

Lorsqu'ils sont indiqués dans ce formulaire, les effectifs des oiseaux pélagiques de passage ou hivernant dans le périmètre de la ZPS de Trévignon sont donnés à titre indicatif, en référence à des données récentes obtenues à partir d'observations terrestres. Des dénombrements couvrant l'ensemble de la zone devront préciser ces chiffres, de même qu'ils apporteront des données sur les espèces dont la présence est avérée mais pour lesquelles les effectifs fréquentant la zone sont insuffisamment connus.

La ZPS fait l'objet d'un DOCOB validé en 2014

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	D03.02	Voies de navigation		I
L	E01	Zones urbanisées, habitations		I
L	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
L	F02.01	Pêche professionnelle passive (arts dormants)		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	F03.01	Chasse		I
L	G01.01	Sports nautiques		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
L	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I

L	K01.01	Erosion		I
M	D03.01	Zones portuaires		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine public maritime	%
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

Bargain B., Deliou N., 2004. Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune d'intérêt patrimonial sur le site Natura 2000 de l'archipel des Glénan. Bretagne Vivante - SEPNB, 75 p.

Cadiou B. et al., 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Courtel J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer : http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf

Le Nevé A. et al., 2004. Sternes de Bretagne. Observatoire 2003. Contrat Nature " oiseaux marins " 2003-2006. Bretagne Vivante - SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	3 %
32	Site classé selon la loi de 1930	6 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	Kerouiny	+	3%
32	Trévignon	+	6%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Commune de Trégunc

Adresse : Mairie de Trégunc BP 10 29910 Trégunc

Courriel : Natura2000.trevignon@tregunc.fr

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom : Tome2 - Diagnostic et mesures de gestion
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1514_Docob_Trévignon_tome 2.pdf
Nom : Tome1 - Etat initial et atlas
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1514_Docob_Trévignon_tome1 _rapport.pdf
Nom : Tome1 - Etat initial et atlas
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1514_Docob_Trévignon_tome1 _atlas.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce

comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées.
La désignation de la zone de Protection Spéciale doit ainsi permettre une meilleure prise en compte des espèces d'oiseaux et notamment des oiseaux marins. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur du site d'intérêt communautaire Zone Spéciale de Conservation " Dunes et Etangs de Trevignon ", la désignation du site en ZPS a pour objectif de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes.
Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Glenan et Trévignon travaillent de concert puisque ces deux sites sont jointifs et qu'ils définissent a minima, la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.
La mise en #uvre d'orientations de gestion appropriées devront être privilégiées par rapport aux enjeux de conservation tels que :
- Le maintien et la restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Le suivi des ressources, notamment dans la zone d'estran
- Le suivi de la qualité des eaux par rapport aux activités anthropiques qui peuvent générer des pollutions diffuses, concentrées ou continues : cette politique de l'eau sera intégrée aux orientations du document d'objectifs mais reposera sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Le développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- La sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de dérangement et de partage de l'espace.
- La promotion d'activités et de supports d'information et de sensibilisation respectueuses et durables.
- La veille et la mise en #uvre d'interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Aérienne :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance aérienne ;
Zones d'entraînement aérien très basse altitude ;
Zone comprise dans la TMA de Lann-Bihoué ;
Zone de transit des aéronefs reliant Landivisiau, Lann-Bihoué et les zones de tir de Gâvres et de Quiberon ;
Zone de posé d'hélicoptères ;
Zone de largage chaînes SAR et artifices.

Surface :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance nautique ;
Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de ROSCANVEL(29);
Zone de transit, activité et mouillage de bâtiments militaires ;
Zone d'exercices d'instruction de type commando, manoeuvres,exercices amphibies interarmées de niveau national ;
Zones de tirs ;
Zones d'exercices amphibies.

Sous marine :

Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel(29).
Opérations de chasse aux mines ;
Emissions sonar

Action de l'état en mer :
Opérations de déminage sur l'estran et points de dépose et de destruction d'explosifs ;

Plus généralement les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer îa protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage , de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.

Le classement concerne le sémaphore de Beg Meil. Il ne devra pas remettre en cause les fonctions de défense et d'action de l'Etat en mer concernées par ces espaces et équipements ainsi que leur entretien et leur capacité d'évolution.